Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_242-DE

Délibération n° 2026.242

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :	
Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

**2026.242 - Eau et Assainissement – Gestion des milieux aquatiques – Bassin du Haut Couesnon
Budget prévisionnel des travaux 2026 et sollicitation de la région Bretagne**

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_242-DE

Fougères Agglomération **2026.242**

2026.242 - Eau et Assainissement – Gestion des milieux aquatiques – Bassin du Haut Couesnon
Budget prévisionnel des travaux 2026 et sollicitation de la région Bretagne

Dans le cadre de l'accord de territoire 2026-2028 coordonné par le Syndicat du bassin versant du Couesnon, différents programmes d'actions sont mis en œuvre pour répondre à l'objectif principal d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Fougères Agglomération assure, entre autres, la mise en œuvre du volets « milieux aquatiques » sur le bassin versant du Haut Couesnon.

Pour réserver les enveloppes nécessaires auprès des financeurs et partenaires, un plan de financement prévisionnel des travaux à mener en 2026 a été réalisé en sollicitant l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Département à hauteur de 70% du montant des travaux, conformément à la délibération n°2025.246 du 15 décembre 2025.
La Région Bretagne peut compléter le dispositif d'aide Agence de l'eau / Département, pour un montant de 30 845,85 € correspondant à environ 8,5% du montant des travaux.

Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général et autorisés au titre de la loi sur l'eau par Arrêté Préfectoral du 5 mai 2017. Leur financement s'inscrit dans le cadre de l'accord de territoire du Couesnon, volet Milieux Aquatiques.

Les actions programmées au titre de l'année 2026 comportent des travaux de restauration des cours d'eau à réaliser en priorité sur le Général et ses affluents (Montreuil-des-Landes* et Combourtillé, Parcé, Rives-du-Couesnon) et sur le Nançon et ses affluents (Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert, Parigné, Landéan, Lécousse et Saint-Germain-en-Cogles*).
D'autres travaux pourront avoir lieu sur d'autres masses d'eau.
**Autofinancement entièrement pris en charge par Vitré Communauté pour les travaux sur Montreuil-des-Landes et par Couesnon Marches de Bretagne sur Saint-Germain-en-Cogles selon conventions signées.*

Le budget prévisionnel des travaux 2026 de restauration des milieux aquatiques, actualisé en conséquence, est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
	TTC		Taux	TTC
Travaux de restauration des milieux aquatiques : Hydromorphologie, petits ouvrages, abreuvoirs, clôtures, Végétation + pêche de sauvegarde et panneau de sensibilisation/information	362 000 €	Agence Eau Loire Bretagne	50 %	181 000 €
		Département 35	20%	72 400 €
		Région Bretagne	8,5 %	30 845,85 €
		Autofinancement Fougères Agglomération	21,5 %	77 754,15 €
TOTAL	**362 000 €**	**TOTAL**		**362 000 €**

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_242-DE

Fougères Agglomération **2026.242**

Le budget prévisionnel des travaux 2026 de restauration de la continuité écologique reste inchangé et est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
	TTC		Taux	TTC
Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Mézières (Couesnon)	117 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	90%	105 300 €
		Liffré Communauté Participation travaux Moulin de Mézières	5%	5 850 €
		Autofinancement Fougères Agglomération	5%	5 850 €
TOTAL	**117 000 €**	**TOTAL**		**117 000 €**

Les « codes opérations » au budget de ces opérations sont : *4581-76-ENVIRONN-2126 et 4581-76-ENVIRONN-212599*

Vu l'avis de la commission « Eau et assainissement » en date du 7 juillet 2026 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel 2026 présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à solliciter l'aide de la Région Bretagne pour compléter le dispositif,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à solliciter la participation des riverains concernés après la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les conventions avec les riverains et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET